

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1933

7 août 2008

SOMMAIRE

AB Investments S.A.	92738	Jade Chinois S.à r.l.	92749
Acky International S.A.	92763	Luxze S.à r.l.	92783
Allfin Industry & Logistics Holding Sàrl ...	92751	Mahkota S.A.	92758
Arina S.A.	92752	Mary Ann S. à r.l.	92745
Asia Pacific Investment Holdings S.à r.l.	92738	Meccarillos France	92784
AstraZeneca Pharma SNC	92754	Meriva S. à .r.l.	92778
Bati C	92784	Millicom International Cellular S.A.	92764
BRE/Bielefeld I Hotel S. à r.l.	92784	ML SSG Sàrl	92764
Cape Vidal	92764	Newburg S.à r.l.	92756
Cemex Global Funding S.à r.l.	92757	Nexus Medical Luxembourg Sàrl	92753
CLS Sweden S.à r.l.	92756	Patron Katharinenstrasse Holding S.à r.l.	92749
Compagnie du Baou S.A.	92777	Patron Weghell VIII S. à r. l.	92749
Corval, GmbH	92753	Praetor Global Fund	92753
DCE Consultants Luxembourg S.A.	92748	RCARRE S.A.	92749
EPI Highgate GP 2 S.à.r.l.	92754	Scaridon S.à r.l.	92778
EUDIAL	92753	SES	92784
European Retail Income Venture II Feeder S.C.A.	92760	Severn Trent European Placement S.A.	92768
European Retail Income Venture II S.C.A.	92742	Sinequanon Real Estate Services S.C.A.	92777
European Retail Venture II S.A.	92758	Sinequanon Real Estate Services S.C.A.	92777
Holteide Investissement S.A.	92778	Tout Gerer S.A.	92765
INT.PACK S.A.	92738		

INT.PACK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 82.925.

Le bilan au 30.09.07 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A., Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2008093776/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07841. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

AB Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 126.256.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A., Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2008093781/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07844. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Asia Pacific Investment Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 4.309.900,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 138.470.

In the year two thousand and eight, on the twenty sixth day of June,
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed,

There appeared:

Citibank International plc, existing under the laws of England and Wales, with registered office at Citigroup Centre, Canada Square, Canary Wharf, London E14 5LB (the "Depositary"), acting in its capacity as depositary of the Aviva Investors Property Funds ICVC, an open-ended collective investment scheme formed as a corporation under the Open-Ended Investment Companies Regulations of the United Kingdom (the "Fund"),

hereby represented by Timo Hirte, employee, residing professionally in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given in London (United Kingdom) on 23rd June 2008,

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as sole shareholder of Asia Pacific Investment Holdings S.à r.l., has requested the undersigned notary to document the following:

The appearing party is the single shareholder of Asia Pacific Investment Holdings S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée ") incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg,(Grand Duchy of Luxembourg) (the "Company") incorporated by a notarial deed, on 8th April 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") No. 1350 on 3rd June 2008, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, Section B, under the number B-138.470.

The appearing party, represented as above mentioned, recognises that it has been fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To increase the Company's subscribed capital by an amount of four million three hundred thousand Great Britain Pounds (GBP 4,300,000.-) so as to raise it from its current amount of nine thousand nine hundred Great Britain Pounds (GBP 9,900.-) divided into nine thousand nine hundred (9,900) shares, each share with a nominal value of one Great Britain Pound (GBP 1.-) to four million three hundred nine thousand nine hundred Great Britain Pounds (GBP 4,309,900.-) divided into four million three hundred nine thousand nine hundred (4,309,900) shares, each share with a nominal value of one Great Britain Pound (GBP 1.-).

2. To issue four million three hundred thousand (4,300,000) new shares so as to raise the number of shares from nine thousand nine hundred (9,900) shares to four million three hundred nine thousand nine hundred (4,309,900) shares, each share with a nominal value of one Great Britain Pound (GBP 1.-) having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitlement to dividends as from the day of the decision of the single shareholder resolving on the proposed capital increase.

3. To accept the subscription of four million three hundred thousand (4,300,000) new shares with a nominal value of one Great Britain Pound (GBP 1.-) each by Citibank International Plc., acting in its capacity as depositary of the Aviva Investors Property Funds ICVC, an open-ended collective investment formed as a corporation under the Open-Ended Investment Companies Regulations of the United Kingdom, and to accept payment in full of each of these shares by a contribution in cash.

4. To change the business year of the Company so that it starts on the 1st October and ends on the 30th September of each year.

5. To amend the first paragraph of article 5 and the first paragraph of article 16 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1 to 4 of the agenda.

6. To authorise any employee of Aviva Fund Services to record the capital increase in the share register of the Company and to accomplish any necessary formalities in relation to the Luxembourg Trade and Companies Register and the Memorial C.

and has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The single shareholder RESOLVES to increase the Company's subscribed capital by an amount of four million three hundred thousand Great Britain Pounds (GBP 4,300,000.-) so as to raise it from its current amount of nine thousand nine hundred Great Britain Pounds (GBP 9,900.-) divided into nine thousand nine hundred (9,900) shares, each share with a nominal value of one Great Britain Pound (GBP 1.-) to four million three hundred nine thousand nine hundred Great Britain Pounds (GBP 4,309,900.-) divided into four million three hundred nine thousand nine hundred (4,309,900) shares, each share with a nominal value of one Great Britain Pound (GBP 1.-).

Second resolution

The single shareholder RESOLVES to issue four million three hundred thousand (4,300,000) new shares so as to raise the number of shares from nine thousand nine hundred (9,900) shares to four million three hundred nine thousand nine hundred (4,309,900) shares, each share with a nominal value of one Great Britain Pound (GBP 1.-) having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitlement to dividends as from the day of the decision of the single shareholder resolving on the proposed capital increase.

Subscription and Payment

Thereupon appeared Mr. Timo Hirte, above-named, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of Citibank International plc, existing under the laws of England and Wales, with registered office at Citigroup Centre, Canada Square, Canary Wharf, London E14 5LB, acting in its capacity as depositary of the Aviva Investors Property Funds ICVC, an open-ended collective investment formed as a corporation under the Open-Ended Investment Companies Regulations of the United Kingdom, by virtue of the proxy referred to hereinabove.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of Citibank International plc, acting in its capacity as depositary of the Aviva Investors Property Funds ICVC, an open-ended collective investment formed as a corporation under the Open-Ended Investment Companies Regulations of the United Kingdom, for four million three hundred thousand (4,300,000) new shares with a nominal value of one Great Britain Pound (GBP 1.-) each of the Company, and to make payment in full for each of such new shares by a contribution in cash of an amount of four million three hundred thousand Great Britain Pounds (GBP 4,300,000.) (the "Contribution"), which is as of now at the disposal of the Company, proof of the payment having been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Third resolution

The single shareholder, to the extent that it acts in lieu of the general meeting of shareholders, RESOLVES to accept the subscription and payment of each of these shares by a contribution in cash consisting of the Contribution and to allot the four million three hundred thousand (4,300,000) shares newly issued, each share with a nominal value of one Great Britain Pound (GBP 1.-) each to Citibank International plc.

Fourth resolution

The single shareholder RESOLVES to change the business year of the Company so that it starts on the 1st October of each year and ends on the 30th September of the following year.

Fifth resolution

The single shareholder RESOLVES to amend the first paragraph of article 5 and first paragraph of article 16 of the articles of incorporation of the Company to read as follows:

" **Art. 5. Issued Capital.** The corporate capital of the Company is set at four million three hundred nine thousand nine hundred Great Britain Pounds (GBP 4,309,900.-) divided into our million three hundred nine thousand nine hundred (4,309,900) shares, with a nominal value of one Great Britain Pound (GBP 1.-) each, all of which are fully paid up."

" **Art. 16. Business Year.** The Company's financial year starts on the 1st October of each year and ends on the 30th September of the following year. "

Sixth resolution

The single shareholder RESOLVES to authorise any employee of Aviva Fund Services to record the capital increase in the share register of the Company and to accomplish any necessary formalities in relation to the Luxembourg Trade and Companies Register and the Memorial C.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately thirty two thousand euro.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail. The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-six juin,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute,

A comparu:

Citibank International plc., société anonyme de droit anglais, ayant son siège social au Citigroup Centre, Canada Square, Canary Wharf, London E14 5LB (Royaume-Uni), agissant au nom et pour le compte de Aviva Investors Property Fund ICVC, un fonds d'investissement ouvert ayant le statut de société soumise aux Open-Ended Investment Companies Regulations au Royaume-Uni (le «Fonds»)

représentée par M. Timo Hirte, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), aux termes d'une procuration donnée à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 23 juin 2008, Ladite procuration sera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Le comparant, agissant en sa qualité d'associé unique de Asia Pacific Investment Holdings S.à r.l., a demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qui suit: Le comparant est l'associé unique de Asia Pacific Investment Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) (la "Société"), constituée par acte notarié, le 8 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") No. 1350 du 3 juin 2008, et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro B-138.470.

Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaît être parfaitement informé des décisions à intervenir sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du Jour:

1. Augmentation du capital souscrit de la Société d'un montant de quatre millions trois cent mille Livres Sterling (4.300.000,- GBP) de manière à porter le capital de son montant actuel de neuf mille neuf cent Livres Sterling (9.900,- GBP) divisé en neuf mille neuf cent (9.900) parts sociales, ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (1,- GBP) chacune, à quatre million trois cent neuf mille neuf cent Livres Sterling (4.309.900,-GBP) divisé en quatre millions trois cent neuf mille neuf cent (4.309.900) parts sociales, chacune avec une valeur nominale d'une Livre Sterling (1,-GBP).

2. Émission de quatre millions trois cent mille (4.300.000) nouvelles parts sociales de manière à porter le nombre de parts sociales de neuf mille neuf cent (9.900) parts sociales à quatre millions trois cent neuf mille neuf cent (4.309.900) parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (1,- GBP), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et ayant droit aux dividendes à partir du jour de la décision de l'associé unique de procéder à l'augmentation de capital proposée.

3. Acceptation de la souscription de quatre millions trois cent mille (4.300.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (1,- GBP) chacune par Citibank International plc et acceptation de la libération intégrale de chacune de ces parts sociales par un apport en numéraire.

4. Modification de l'année sociale qui doit commencer le 1^{er} octobre et se terminer le 30 septembre de chaque année.

5. Modification du premier paragraphe de l'article 5 et du premier paragraphe de l'article 16 des statuts de la Société de manière à refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1^{er} à 4 de l'ordre du jour.

6. Autorisation à tout employé d'Aviva Fund Services de procéder à l'enregistrement de l'augmentation de capital dans le registre des parts de la Société et d'accomplir toutes les formalités nécessaires auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et du Mémorial C.

et a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique DECIDE d'augmenter le capital souscrit de la Société d'un montant de quatre millions trois cent mille Livres Sterling (4.300.000,- GBP) de manière à porter le capital de son montant actuel de neuf mille neuf cent Livres Sterling (9.900,- GBP) divisé en neuf mille neuf cent (9.900) parts sociales, ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (1,- GBP) chacune, à quatre millions trois cent neuf mille neuf cent Livres Sterling (4.309.900,- GBP) divisé en quatre millions trois cent neuf mille neuf cent (4.309.900) parts sociales, chacune avec une valeur nominale d'une Livre Sterling (1,- GBP).

Seconde résolution

L'associé unique DECIDE d'émettre quatre millions trois cent mille (4.300.000) nouvelles parts sociales de manière à porter le nombre de parts sociales de neuf mille neuf cent (9.900) parts sociales à quatre millions trois cent neuf mille neuf cent (4.309.900) parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (1,- GBP), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et ayant droit aux dividendes à partir du jour de la décision de l'associé unique de procéder à l'augmentation de capital proposée.

Souscription et Libération

Ensuite est intervenu M. Timo Hirte, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de Citibank International Plc., une société anonyme de droit anglais ayant son siège social au Citigroup Centre, Canada Square, Canary Wharf, London E14 5LB, agissant au nom et pour le compte du Fonds, en vertu de la procuration susvisée.

Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Citibank International Plc., agissant au nom et pour le compte du Fonds, quatre million trois cent mille (4.300.000) nouvelles parts sociales de la Société, chaque part sociale ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (1,- GBP) et libérer intégralement la totalité de ces nouvelles parts sociales par un apport en numéraire d'un montant de quatre millions trois cent mille Livres Sterling (4.300.000,- GBP) ("Apport"), qui se trouve dès à présent à la disposition de la Société, preuve du paiement a été donnée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Troisième résolution

L'associé unique DECIDE, dans la mesure où il agit pour le compte de l'assemblée générale des associés, d'accepter la souscription et le paiement de chacune de ces parts sociales par un apport en numéraire correspondant à l'Apport et d'attribuer les quatre millions trois cent mille (4.300.000) parts sociales, nouvellement émises, chaque part sociale ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (1,- GBP) à Citibank International Plc..

Quatrième résolution

L'associé unique DECIDE de modifier l'année sociale qui doit commencer le 1^{er} octobre de chaque année et se terminer le 30 septembre de l'année suivante.

Cinquième résolution

L'associé unique DECIDE de modifier le dernier paragraphe de l'article 5 et le premier paragraphe de l'article 16 des statuts de la Société, qui seront dorénavant rédigés comme suit:

« **Art. 5. Capital social émis.** Le capital social émis de la Société est fixé à quatre million trois cent neuf mille neuf cent Livres Sterling (4.309.900,- GBP) divisé en quatre million trois cent neuf mille neuf cent (4.309.900) parts sociales, ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (1,- GBP) chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée.»

« **Art. 16. Exercice social.** L'année sociale commence le 1^{er} octobre de chaque année et se termine le 30 septembre de l'année suivante.»

Sixième résolution

L'associé unique DECIDE d'autoriser tout employé d'Aviva Fund Services de procéder à l'enregistrement de l'augmentation de capital dans le registre des parts de la Société et d'accomplir toutes les formalités nécessaires auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et du Mémorial C.

Évaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature que ce soit, payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à approximativement trente deux mille euros.

Dont acte, le présent acte a été établi à Luxembourg, à la date donnée en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant précité, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: T. HIRTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 juin 2008. Relation: LAC/2008/26473. — Reçu vingt-sept mille cent quarante-huit euros et dix-huit cents (27.148,18.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 juillet 2008.

Joseph ELVINGER.

Le Receveur (signé) Francis SANDT

Référence de publication: 2008094226/211/209.

(080108412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

European Retail Income Venture II S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 134.910.

In the year two thousand and eight, on the twenty-seventh day of June, before Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg,

there appeared:

Ms Christel di Marco, private employee, with professional address in Luxembourg,

acting in her capacity as a special proxyholder of European Retail Income Venture II S.C.A., a société en commandite par actions governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 6 December 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 223 of 28 January 2008, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 134.910 and whose articles of incorporation have been amended for the last time following a deed of the undersigned notary on 17 January 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 653 of 15 March 2008 (the "Company"),

by virtue of the authority conferred on her by resolutions adopted by the Board of Directors of European Retail Venture II S.A., a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 134.318 acting as general partner of the Company (the "General Partner"), on 23 April 2008, an excerpt of which resolutions, signed ne varietur by the attorney-in-fact and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Said appearing person, acting in her said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. The subscribed capital of the Company is set at two million three hundred thirty nine thousand two hundred euro (EUR 2,339,200.-), represented by seventy three thousand one hundred seventy three (73,173) class A shares and two million two hundred sixty-six thousand twenty seven (2,266,027) class B shares each of a nominal value of one euro (EUR 1.-) and each fully paid in.

II. Pursuant to article 6 of the Company's articles of association, the authorised capital of the Company has been set at eighty-nine million two hundred thousand euro (EUR 89,200,000.-) to be used in order to issue new shares or to increase the nominal value of the shares and pursuant to the same article 6, the General Partner of the Company has been authorised to increase the issued share capital of the Company, and to amend the articles of association of the Company to reflect such a capital increase.

III. The directors of the General Partner, by resolution of the Board of Directors of the General Partner of the Company adopted on 23 April 2008, and in accordance with the authority granted to them pursuant to article 6 of the Company's articles of association, have decided, subject to the confirmation by any one director of the General Partner of the receipt of the relevant subscription moneys, which confirmation has occurred on 29 May 2008, an increase of the Company's issued share capital by an amount of one million one hundred seventy thousand two euro (EUR 1,170,002.-) in order to

raise the issued share capital to the amount of three million five hundred nine thousand two hundred two euro (EUR 3,509,202.-) by the issuance of thirty five thousand nine hundred twenty (35,920) new Class A shares with a par value of one euro (EUR 1.-) having the same rights and privileges as the existing Class A shares and one million one hundred thirty four thousand eighty two (1,134,082) new Class B shares with a par value of one euro (EUR 1.-) having the same rights and privileges as the existing Class B shares.

IV. The directors of the General Partner, by resolution of the Board of Directors of the General Partner of the Company adopted on 23 April 2008, have accepted, subject to the confirmation by any one director of the General Partner of the receipt of the relevant subscription moneys, which confirmation has occurred on 29 May 2008, and following the cancellation of the preferential subscription rights (if any) of the Class A and Class B shareholders,

the subscription of the thirty five thousand nine hundred twenty (35,920) new class A shares, together with a total share premium of three hundred twenty three thousand two hundred eighty euro (EUR 323,280.-), as follows:

European Retail Venture II S.A., a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg: 35,920 Class A Shares; and

the subscription of the one million one hundred thirty four thousand eighty two (1,134,082) new Class B shares, together with a total share premium of ten million two hundred six thousand seven hundred thirty eight euro (EUR 10,206,738.-), as follows:

Cardif Assurance Vie, a société anonyme governed by French laws, having its registered office at 16, boulevard des Italiens, F-75009 Paris, France: 386,619 Class B Shares;

Sogecap S.A., a société anonyme governed by French laws, having its registered office at 50, avenue du Général de Gaulle, F-92093 Paris La Défense Cedex, France: 257,746 Class B Shares;

Vendôme Commerces SCI, a société civile immobilière à capital variable governed by French laws, having its registered office at Coeur Défense Tour B, La Défense 4, 100, esplanade du Général de Gaulle, F-92400 Courbevoie, France: 193,309 Class B Shares;

European Retail Income Venture II Feeder S.C.A., a société en commandite par actions governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg: 296,408 Class B Shares;

V. All these new Class A and Class B shares have been entirely subscribed by the aforesaid subscribers and fully paid up, together with the share premium, by contribution in cash to the Company on 19 May 2008, so that the total amount of eleven million seven hundred twenty euro (EUR 11,700,020.-) representing the aggregate amount of the above mentioned capital increase and comprising the payment of a share premium in an amount of ten million five hundred thirty thousand eighteen euro (EUR 10,530,018.-) has been on 19 May 2008 at the free disposal of the Company, as was evidenced to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for the relevant payments.

VI. As a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital with effect as of 28 May 2008, paragraph one of article 5 of the articles of association is therefore amended and shall read as follows:

"5.1. The subscribed capital is fixed at EUR 3,509,202.- (three million five hundred nine thousand two hundred two Euro), represented by 109,093 (one hundred nine thousand ninety three) shares of Unlimited Shareholder ("actions de commandité", herein defined as "Class A Shares") and 3,400,109 (three million four hundred thousand one hundred nine) shares of Limited Shareholder ("actions de commanditaire", herein defined as "Class B Shares"; together, with the Class A Shares, herein as the "Shares"), with a par value of EUR 1.- (one Euro) each. The holders of Shares are hereafter referred to as the "Shareholders"."

Expenses

The expenses, incumbent on the Company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately sixty three thousand six hundred euro (EUR 63,600.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-sept juin,

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire, de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Madame Christel di Marco, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

agissant en qualité de mandataire spécial de European Retail Income Venture II S.C.A., une société en commandite par actions régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, constituée le 6 décembre 2007 suivant acte du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés

et Associations numéro 223 du 28 janvier 2008, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.910 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 17 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 653 du 15 mars 2008 (la "Société"),

en vertu du pouvoir qui lui a été donné par les résolutions adoptées par le Conseil d'Administration de European Retail Venture II S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.318 en qualité d'associé commandité gérant de la Société (l' "Associé Commandité") le 23 avril 2008, un extrait desdites résolutions, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I. La Société a un capital souscrit de deux millions trois cent trente neuf mille deux cents euros (EUR 2.339.200,-) divisé en soixante treize mille cent soixante treize (73.173) actions de Catégorie A et deux millions deux cent soixante six mille vingt sept (2.266.027) actions de catégorie B, les actions ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, ces actions étant entièrement libérées.

II. En vertu de l'article 6 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société a été fixé à quatre-vingt neuf millions deux cent mille euros (EUR 89.200.000,-) pouvant être utilisé pour émettre de nouvelles actions ou pour augmenter la valeur nominale des actions et qu'en vertu du même article 6, l'Associé Commandité de la Société a été autorisé à procéder à des augmentations de capital et à modifier les statuts de la Société de manière à refléter les augmentations de capital ainsi réalisées.

III. Les administrateurs de l'Associé Commandité, par résolutions du Conseil d'Administration de l'Associé Commandité de la Société adoptées le 23 avril 2008 et en conformité avec les pouvoirs leur conférés en vertu de l'article 6 des statuts de la Société, ont décidé sous réserve de la confirmation par l'un des administrateurs de l'Associé Commandité de la réception des fonds de souscription, laquelle confirmation est intervenue le 29 mai 2008, une augmentation du capital social souscrit à concurrence de un million cent soixante dix mille deux cents euros (EUR 1.170.002,-) en vue de porter le capital social souscrit à trois millions cinq cent neuf mille deux cent deux euros (EUR 3.509.202,-) par la création et l'émission de trente cinq mille neuf cent vingt (35.920) nouvelles actions de Catégorie A d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions de Catégorie A existantes et un million cent trente quatre mille quatre vingt deux (1.134.082) nouvelles actions de catégorie B d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions de Catégorie B existantes.

IV. Les administrateurs de l'Associé Commandité, par résolutions du Conseil d'Administration de l'Associé Commandité de la Société adoptées le 23 avril 2008, ont accepté, sous réserve de la confirmation par l'un des administrateurs de l'Associé Commandité de la réception des fonds de souscription, laquelle confirmation est intervenue 29 mai 2008, et suite à l'annulation des droits de souscription préférentiels (le cas échéant) des actionnaires de Catégorie A et de Catégorie B,

la souscription des trente cinq mille neuf cent vingt (35.920) nouvelles actions de Catégorie A, avec une prime d'émission totale de trois cent vingt trois mille deux cent quatre vingt (EUR 323.280,-), comme suit:

European Retail Venture II S.A., une société anonyme constituée selon et régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg: 35.920 Actions de Catégorie A; et

la souscription des un million cent trente quatre mille quatre vingt deux (1.134.082) nouvelles actions de Catégorie B, avec une prime d'émission totale de dix millions deux cent six mille sept cent trente huit euros (EUR 10.206.738,-), comme suit:

Cardif Assurance Vie, une société anonyme de droit français ayant son siège social au 16, boulevard des Italiens F-75009 Paris, France: 386.619 Actions de Catégorie B;

Sogecap S.A., une société anonyme de droit français ayant son siège social au 50, avenue du Général de Gaulle, F-92093 Paris La Défense Cedex, France: 257.746 Actions de Catégorie B;

Vendôme Commerces SCI, une société civile immobilière à capital variable de droit français ayant son siège social au Coeur Défense Tour B, La Défense 4, 100, esplanade du Général de Gaulle, 92932 Paris La Défense Cedex, France: 193.309 Actions de Catégorie B;

European Retail Income Venture II Feeder S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg: 296.408 Actions de Catégorie B.

V. Toutes les nouvelles actions de Catégorie A et de Catégorie B ont été entièrement souscrites par les souscripteurs susnommés et libérées intégralement, ensemble avec une prime d'émission, par des versements en numéraire à la Société le 19 mai 2008 de sorte que la somme de onze millions sept cent mille vingt euros (EUR 11.700.020,-) représentant le montant total de la susdite augmentation du capital social et incluant le paiement d'une prime d'émission pour un montant dix millions cinq cent trente mille dix huit euros (EUR 10.530.018,-) se trouvait le 19 mai 2008 à la libre disposition de la Société, tel que démontré au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de libération.

VI. Suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit avec effet au 28 mai 2008, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

"5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 3.509.202,- (trois millions cinq cent neuf mille deux cent deux euros) représenté par 109.093 (cent neuf mille quatre vingt treize) actions d'Actionnaire Commandité (ci-après "Actions de Classe A") et par 3.400.109 (trois millions quatre cent mille cent neuf) actions d'Actionnaire Commanditaire (ci-après "Actions de Classe B", ensemble avec les Actions de Classe A, repris ci-après comme les "Actions"), d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune. Les détenteurs d'Actions sont repris ci-après comme les "Actionnaires".

Frais

Les frais incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de soixante trois mille six cents euros (EUR 63.600,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. À la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. di Marco, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 juillet 2008. LAC/2008/27000. - Reçu à 0,5%: cinquante-huit mille cinq cents euros dix cents (EUR 58.500,10).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008094232/220/176.

(080108584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

Mary Ann S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 138.190.

In the year two thousand and eight, on the ninth day of July.

Before Us, Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg,

Sandpiper Guarantee Co 2 Limited, a company belonging to the Sandpiper group of companies, incorporated under the laws of Jersey, with registered office at 1-3, L'Avenue Le Bas, Longueville, St Saviour, Jersey, JE4 8NB, Channel Islands, registered under Jersey registration number 98198 (the "Sole Shareholder") here represented by Mr Max Mayer, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Jersey on 7 July 2008,

the said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party appearing in its capacity as Sole Shareholder of Mary Ann S.à.r.l., a société à responsabilité limitée created and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B. 138.190, and incorporated by a deed drawn up by Maître Martine Schaeffer, Luxembourg public notary, on 18 April 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1284, dated 27 May 2008 (the "Company"), and whose articles of association (the "Articles") have not been amended since its incorporation,

hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 13.1 of the Articles and of article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended from time to time (the "Law").

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of nine million three hundred thousand Euro (EUR 9,300,000.-) to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to nine million three hundred twelve thousand five hundred Euro (EUR 9,312,500.-) by creating and issuing nine million three hundred thousand (9,300,000) new shares (the "New Shares") of one Euro (EUR 1.-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder records the subscription of the New Shares by himself and the full payment of the New Shares by a contribution in kind consisting in two thousand four hundred ninety-four (2,494) shares (the "Contributed Shares") in the share capital of Mary Ann S.A., a société anonyme created and existing under the laws of France, having its registered office at 9, rue d'Obernai, 49300 Cholet, France, registered under number 352 882 518 RCS Angers ("FrenchCo"), representing 99.76 % of the two thousand five hundred (2,500) issued shares of the share capital of FrenchCo amounting in aggregate to forty thousand Euro (EUR 40,000.-).

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder in its capacity as subscriber of the New Shares, here represented by Mr Max Mayer, pre-named, by virtue of a proxy being here annexed, which declared to subscribe to nine million three hundred thousand (9,300,000) New Shares to be issued by the Company, having the same rights and obligations as the existing ones, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each and to pay it fully up in an amount of nine million three hundred thousand Euro (EUR 9,300,000.-) by the contribution in kind hereafter described, as it has been proven to the undersigned notary who expressively acknowledged it.

Description of the contribution

The outstanding assets of FrenchCo amount to seventeen million two hundred thousand Euro (EUR 17,200,000.-) (rounded down), amongst which financial assets amount to seventeen million Euro (EUR 17,000,000.-) (rounded down). The aggregate amount of the debts of FrenchCo amounts to seven million nine hundred thousand Euro (EUR 7,900,000.-) (rounded down). The net asset value of FrenchCo may as a result be valued at nine million three hundred thousand Euro (EUR 9,300,000.-). Therefore, the Contributed Shares are valued at an aggregate amount of nine million three hundred thousand Euro (EUR 9,300,000.-) and the Sole Shareholder in its capacity as subscriber considers it prudent to continue such value to the Company and to entirely allocate it to the share capital of the Company (the "Contribution").

Documents evidencing the valuation of the contribution in kind

The value of the Contributed Shares has been calculated and evaluated as the date of 9 July 2008 at an amount of nine million three hundred thousand Euro (EUR 9,300,000.-), evaluated, among others, on the basis of the following documents, a copy of which will remain annexed hereto:

- a contribution agreement entered into between the Sole Shareholder and the Company on 9 July 2008 confirming the contribution and the valuation and ownership of the Contributed Shares;
- a confirmation letter signed by the Sole Shareholder dated 9 July 2008 confirming the valuation of the Contributed Shares as at 9 July 2008;
- a valuation report of the management of the Company dated 9 July 2008 certifying the valuation of the Contributed Shares as at 9 July 2008;
- a copy of the articles of association of FrenchCo; and
- a copy of the financial statements of FrenchCo dated 31 May 2008.

Effective implementation of the contribution

The Sole Shareholder, contributor pre-named, here represented as stated here above, declares that:

- it has the power to transfer the Contributed Shares to the Company;
- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that any of the Contributed Shares be transferred to it/him;
- the transfer of the Contributed Shares will be effective as from the date of the notarial deed enacting the increase of share capital of the Company by creating and issuing the New Shares; and
- all further formalities will be carried out in Grand Duchy of Luxembourg in order to duly formalise the transfer of the Contributed Shares to the Company and to render it effective anywhere and towards any third party.

Pro rata contribution tax payment exemption request

Considering that the above contribution in kind consists in the increase of the share capital of the Company by way of contribution of at least 65% of all outstanding shares of a joint stock company (société de capitaux) having its registered office in an European Union member State, the Company expressly requests the pro rata tax payment exemption on basis of Article 4.2 of the Luxembourg law of December 29, 1971, as modified by the law of December 3, 1986, which provides for a fixed rate registration tax perception in such a case.

Third resolution

As a consequence of the above mentioned resolutions, the Sole Shareholder resolves to restate the article 5.1 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" Art. 5. Share capital.

5.1 The share capital is fixed at nine million three hundred twelve thousand five hundred Euro (EUR 9,312,500.-) represented by nine million three hundred twelve thousand five hundred (9,312,500) shares (hereafter referred to as the "Shares") with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each. The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 6,900,-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said proxyholder appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le neuf juillet.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire résidant à Luxembourg,

Sandpiper Guarantee Co 2 Limited, une société appartenant au groupe de sociétés Sandpiper, créée et existant conformément aux lois de Jersey, ayant son siège social au 1-3, L'Avenue Le Bas, Longueville, St Saviour, Jersey, JE4 8NB, Iles de la Manche, enregistrée sous le numéro d'enregistrement de Jersey 98198 (l'"Associé Unique") ici représentée par M. Max Mayer, employé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Jersey le 7 juillet 2008,

la procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'Associé Unique de Mary Ann S.à.r.l., une société à responsabilité limitée, créée et existant conformément aux lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B.138.190, constituée selon acte instrumenté par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1284, en date du 27 mai 2008 (la "Société"), et dont les statuts (les "Statuts") n'ont pas été amendés depuis sa constitution,

adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'article 13.1 des Statuts et à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de neuf millions trois cent mille Euro (EUR 9.300.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) à neuf millions trois cent douze mille cinq cents Euro (EUR 9.312.500,-) par la création et l'émission de neuf millions trois cent mille (9.300.000) nouvelles parts sociales (les "Nouvelles Parts Sociales") d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Seconde résolution

L'Associé Unique acte la souscription par lui-même des Nouvelles Parts Sociales et le paiement intégral par un apport en nature représenté par deux mille quatre cent quatre-vingt-quatorze (2.494) actions (les "Actions Apportées") du capital social de Mary Ann S.A., une société anonyme créée et existant selon les lois de France, ayant son siège social au 9, rue d'Obernai, 49300 Cholet, France, immatriculée sous le numéro 352 882 518 RCS Angers ("FrenchCo"), représentant 99,76% des deux mille cinq cents (2.500) actions émises du capital social de FrenchCo d'un montant total de quarante mille Euro (EUR 40.000,-).

Intervention du Souscripteur - Souscription - Paiement

Suite à quoi l'Associé Unique, en tant que souscripteur des Nouvelles Parts Sociales, ici représenté par Mr. Max Mayer, précité, en vertu de la procuration ci-annexée, qui déclare souscrire aux neuf millions trois cent mille (9.300.000) Nouvelles Parts Sociales émises par la Société, ayant les mêmes droits et obligations que les existantes, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, et entièrement libérées pour un montant de neuf millions trois cent mille Euro (EUR 9.300.000,-) par un apport en nature décrit ci-dessous, ainsi qu'il en a été donné preuve au notaire soussigné qui en prend expressément connaissance.

Description de l'apport

Les actifs de FrenchCo ont une valeur de dix sept millions deux cent mille Euro (EUR 17.200.000,-) (arrondi vers le bas), parmi lesquels des actifs financiers ont une valeur de dix-sept millions d'Euro (EUR 17.000.000,-) (arrondi vers le bas). La valeur des dettes de FrenchCo s'élève à sept millions neuf cent mille Euro (EUR 7.900.000,-) (arrondi vers le bas). La valeur nette comptable de FrenchCo peut donc être évaluée à neuf millions trois cent mille Euro (EUR 9.300.000,-).

Il en résulte que les Actions Apportées sont évaluées à un montant de neuf millions trois cent mille Euro (EUR 9.300.000,-) et l'Associé Unique, en tant que souscripteur, considère qu'il est prudent de garder cette valeur pour la Société et de l'allouer intégralement au capital social de la Société (l'"Apport").

Documents prouvant l'évaluation de l'apport en nature

La valeur des Actions Apportées a été calculée et évaluée en date du 9 juillet 2008 pour un montant de neuf millions trois cent mille Euro (EUR 9.300.000,-), évaluation faite, entre autres, sur la base des documents suivants, une copie desquels restera annexée au présent acte:

- un contrat d'apport conclu entre l'Associé Unique et la Société le 9 juillet 2008 confirmant l'apport et l'évaluation et la propriété des Actions Apportées;

- une lettre de confirmation signée par l'Associé Unique en date du 9 juillet 2008 confirmant l'évaluation de valeur donnée aux Actions Apportées au 9 juillet 2008;
- un rapport d'évaluation de la gérance de la Société daté du 9 juillet 2008 certifiant l'évaluation des Actions Apportées en date du 9 juillet 2008;
- une copie des statuts de FrenchCo; et
- une copie des comptes de FrenchCo datés du 31 mai 2008.

Réalisation effective de l'apport

L'Associé Unique, souscripteur sus-mentionné, ici représenté comme décrit précédemment, déclare que:

- il a le pouvoir de transférer les Actions Apportées à la Société;
- il n'existe pas de droits de préemption ni d'autres droits en vertu desquels une personne soit autorisée à demander que les Actions Apportées lui soient transférées;
- le transfert des Actions Apportées sera effectif à la date de l'acte notarié actant l'augmentation de capital de la Société par la création et l'émission des Nouvelles Parts Sociales; et
- toutes les formalités en dehors du Grand Duché de Luxembourg seront entreprises afin de formaliser le transfert des Actions Apportées à la Société et le rendre effectif et opposable à tout tiers.

Demande d'exemption de paiement de la taxe au prorata de l'apport

Considérant que l'apport en nature sus-mentionné consiste en l'augmentation du capital social de la Société par l'apport d'au moins 65% de l'ensemble des actions d'une société de capitaux ayant son siège social dans un pays membre de l'Union Européenne, la Société demande expressément l'exemption du paiement de la taxe au prorata sur la base de l'article 4.2 de la loi luxembourgeoise du 29 décembre 1971, telle qu'amendée par la loi du 3 décembre 1986, laquelle prévoit la perception d'une taxe à taux fixe dans un tel cas.

Troisième résolution

Suite aux résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à neuf millions trois cent douze mille cinq cents Euro (EUR 9.312.500,-) représenté par neuf millions trois cent douze mille cinq cents (9.312.500) parts sociales (les "Parts Sociales") d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après en tant que les "Associés".

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison des présentes, est évalué à environ 6.900,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par son nom, prénom état civil et résidence, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. MAYER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 juillet 2008. Relation: LAC/2008/28402. - Reçu € 12.- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008094224/206/191.

(080108243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

DCE Consultants Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 58.373.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 23 juillet 2008.

BLANCHE MOUTRIER

Notaire

Référence de publication: 2008094018/272/12.

(080107673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

RCARRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 83, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 81.025.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Emile SCHLESSER

Notaire

Référence de publication: 2008094014/227/12.

(080107746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Jade Chinois S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8805 Rambrouch, 23, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 105.858.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

LEONIE GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2008094019/240/10.

(080107667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Patron Katharinenstrasse Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Patron Weghell VIII S. à r. l.).

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 124.577.

In the year two thousand and eight, on the third day of July.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Patron Investments Sàrl, a company incorporated under the law of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

here represented by Mrs. Veronique Krawczyk, private employee, with professional address in L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 2nd July 2008

The said proxy, initialed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

being the sole shareholder of "Patron Weghell VIII S.à r.l.", a company organised and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with its registered office at L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe (the "Company").

The Company Patron Weghell VIII S.à r.l. has been incorporated and organised under the laws of Luxembourg pursuant to a notarial deed of February 2, 2007, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations number 721 of April 26, 2007. The articles of incorporation have been amended for the last time by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated 25th of April 2008, published in the Mémorial, Recueil Spécial C, number 1380 of June 5, 2008.

The appearing party representing the entire share capital took the following resolutions:

First resolution

The shareholder resolves to change the name of the Company from Patron Weghell VIII S.à r.l. into Patron Katharinenstrasse Holding S.à r.l.

Second resolution

The shareholder resolves to amend article 4 of the articles of incorporation so as to read as follows:

" **Art. 4.** The Company will assume the name of "Patron Katharinenstrasse Holding S.à r.l.".

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version. At the request of the appearing party, in case of discrepancies between the English version and the German version, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the appearing persons, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausendundacht, den dritten Juli.

Vor Notar Henri HELLINCKX, mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Patron Investments Sàrl, eine Gesellschaft mit Gesellschaftssitz in 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg

hier vertreten durch Frau Véronique Krawczyk Privatbeamtin, mit berufsmäßiger Anschrift in L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe,

aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in Luxembourg, am 2. Juli 2008.

Die Vollmacht bleibt nach Unterzeichnung "ne varietur" durch den Bevollmächtigten der erschienenen Partei und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben eingetragen zu werden.

handelnd in ihrer Eigenschaft als alleinige Gesellschafterin der "Patron Weghell VIII S.à r.l.", eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter luxemburgischem Recht, mit Sitz in L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe ("die Gesellschaft").

Die Gesellschaft Patron Weghell VIII S.à r.l. wurde gegründet gemäß notarieller Urkunde vom 2. Februar 2007 veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 721 vom 26. April 2007. Die Satzung wurde zuletzt abgeändert gemäss Urkunde vom Maître Joseph Elvinger, mit Amtssitz in Luxembourg vom 25. April 2008, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial C, Nummer 1380 vom 5. Juni 2008.

Die erschienene Partei, das gesamte Gesellschaftskapital vertretend, hat folgende Beschlüsse getroffen:

Erster Beschluss

Der Gesellschafter beschließt den Namen der Gesellschaft von Patron Weghell VIII S. à r.l. in Patron Katharinenstrasse Holding S.à r.l. abzuändern.

Zweiter Beschluss

Der Gesellschafter beschließt Artikel 4 der Satzung abzuändern um ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 4. Die Gesellschaft führt die Bezeichnung "Patron Katharinenstrasse Holding S.à r.l.".

Erklärung

Der amtierende Notar, welcher die englische Sprache kennt, bestätigt, dass vorliegende Urkunde in Englisch gehalten ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung und dass im Falle von Unterschieden zwischen der englischen und der deutschen Fassung die englische Fassung maßgeblich ist.

WORÜBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen, am Datum wie eingangs erwähnt zu Luxemburg.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Kompartmenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat dieser mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: V. KRAWCZYK und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 juillet 2008. Relation: LAC/2008/27790. - Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE KOPIE, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 15. Juli 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008094235/242/75.

(080108188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

Allfin Industry & Logistics Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 140.072.

In the year two thousand and eight, on the twenty-sixth of June.

Before the undersigned, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

ALLFIN HOLDING LUXEMBOURG SARL, a private limited liability company (société privée à responsabilité limitée) duly incorporated and validly existing under the laws of Luxembourg, with registered office at L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 138.090,

here duly represented by Mrs. Carole Coïs, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of powers of attorney given under private seal, respectively on June 25, 2008 and on June 26 2008

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

- Such appearing party represents all of the share capital of Allfin Industry & Logistics Holding SARL (the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on the 25th of June 2008.

The appearing party, representing the whole share capital of the Company, then passed the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to change article 8.2 of the Articles of Incorporation as follows:

"8.2: The Board of Managers may entrust the daily management of the Company's business to one or more A managers, who will be called permanent representative(s) (individually a Permanent Representative)."

Second resolution

The sole shareholder decides to insert an article 8.3. to the Articles of Incorporation which reads as follows:

"8.3: Special and limited powers may be delegated for specific matter to one or more agents by the board of managers of the company."

Third resolution

The sole shareholder decides to change article 9.5 of the Articles of Incorporation as follows:

"9.5: The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members, including one A manager, the B-manager and the C-manager, is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting. A copy will be sent to any manager not present."

Fourth resolution

The sole shareholder decides to change article 10.1 of the Articles of Incorporation as follows:

"10.1: Without prejudice to the powers granted to the Permanent Representative(s), the Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of two (2) managers, among which at least one A manager or, as the case may be, by the joint or single signatures of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.3 of these Articles."

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

ALLFIN HOLDING LUXEMBOURG SARL, société privée à responsabilité limitée, dûment constituée et existante valablement conformément au droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.090

ici représentée par Madame Carole Cois, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé, respectivement le 25 juin 2008 et le juin 2008,

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Ledit comparant représente tout le capital social de Allfin Industry & Logistics Holding SARL (la "Société"), une société à responsabilité limitée, dont le siège social est établi au 34-38, avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 25 juin 2008.

Le comparant, représentant l'ensemble du capital social de la Société, a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé unique décide de modifier l'article 8.2. des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

"8.2. Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs gérants A, qui sera (seront) dénommé(s) représentant(s) permanent(s) (individuellement un Représentant permanent)".

Deuxième résolution

L'Associé unique décide d'insérer un article 8.3. des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

"8.3. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, par le conseil de gérance".

Troisième résolution

L'Associé unique décide de modifier l'article 9.5. des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

"9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres, incluant au moins un gérant de classe A, le gérant de classe B et le gérant de classe C sont présents ou représentés. Une décision du conseil de gérance ne sera prise valablement qu'à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui seront signés par tous les gérants présents à la réunion. Une copie sera envoyée au(x) gérant(s) absent(s)".

Quatrième résolution

L'Associé unique décide de modifier l'article 10.1. des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

"10.1. Sans porter atteinte aux pouvoirs conférés au(x) Représentant(s) Permanent(s), la Société sera engagée vis-à-vis de tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants dont au moins un gérant de classe A, le cas échéant par les signatures conjointes ou la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été valablement délégué conformément à l'article 8.3 des statuts".

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par le présent document qu'à la demande du comparant précité le présent acte est rédigé en anglais, suivi par une traduction en français; à la demande dudit comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise qui prévaut.

Après lecture du présent document au comparant, connu du notaire par ses nom de famille, prénom, état civil et domicile, ladite personne a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. COÏS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 juillet 2008, Relation: LAC/2008/27118. — Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008094250/242/97.

(080108225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

Arina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 74.710.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2008094012/236/11.

(080107771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

EUDIAL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 124.690.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 16 juillet 2008.

Pour la société

Anja HOLTZ

Notaire

Référence de publication: 2008094013/2724/13.

(080107756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Corval, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5550 Remich, 22, rue de Macher.

R.C.S. Luxembourg B 96.164.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le vendredi 18 juillet 2008.

Pour la société

M^e Martine DECKER

Notaire

Référence de publication: 2008094025/241/13.

(080107345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Nexus Medical Luxembourg Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 113.233.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Pour NEXUS MEDICAL LUXEMBOURG S.à r.l.

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

Marc-André BECHET / Martine VERMEERSCH

Directeur-Adjoint / Sous-Directeur

Référence de publication: 2008093881/34/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2008, réf. LSO-CS06946. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Praetor Global Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 100.490.

Le bilan au 31 décembre 2007 ainsi que l'affectation du résultat ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Pour PRAETOR GLOBAL FUND

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

Marc-André BECHET / Martine VERMEERSCH

Directeur-Adjoint / Sous-Directeur

Référence de publication: 2008093882/34/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2008, réf. LSO-CS06944. - Reçu 68,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

EPI Highgate GP 2 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 121.743.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008093879/6902/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS08828. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

AstraZeneca Pharma SNC, Société en nom collectif.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 123.395.

In the year two thousand and eight, on the twenty-fifth of June.

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) AstraZeneca AB, a public limited liability company governed by the laws of Sweden, having its registered office at, SE- 151 85 Södertälje (Sweden) (Trade Register n ° SE-556011-7482)

here represented by Mr. Laurent FISCH, lawyer, professionally residing in L-2016 Luxembourg, 8, rue Sainte Zithe, acting by virtue of a proxy established under private seal on June 24, 2008.

2) AstraZeneca Pharmaceuticals AB, a private limited liability company governed by the laws of Sweden, having its registered office at SE-15185 Södertälje (Sweden) (Trade Register n ° SE-556023-0657)

here represented by Mr. Laurent FISCH, lawyer, professionally residing in L-2016 Luxembourg, 8, rue Sainte Zithe, acting by virtue of a proxy established under private seal on June 24, 2008.

The said proxies, initialled "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing persons, all being informed of the agenda of the meeting, acting in their capacity as partners of AstraZeneca PHARMA SNC, a "société en nom collectif", having its registered office at Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 123395 (the "Company"), incorporated under the law of the Grand-Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary, on the 21st of December 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 347 of March 10, 2007, which has been amended for the last time on June 28, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 1973 of September 13, 2007, have required the undersigned notary to state its resolutions as follows:

First resolution

The partners resolve to increase the capital of the Company by a cash contribution of AstraZeneca AB of an amount of one thousand Swedish Crowns (SEK 1,000) in order to raise it from its present amount of one hundred and twenty thousand Swedish Crowns (SEK 120,000) represented by one hundred twenty (120) units with a nominal value of one thousand Swedish Crowns (SEK 1,000) each, to the amount of one hundred and twenty one thousand Swedish Crowns (SEK 121,000) by the creation and issue of one (1) new unit with a par value of one thousand Swedish Crowns (SEK 1,000).

The partners further resolve that the one (1) unit to be newly issued shall be subscribed by AstraZeneca AB up by a contribution in cash of AstraZeneca AB of an aggregate amount of one thousand Swedish Crowns (SEK 1,000). In excess of the amount of one thousand Swedish Crowns (SEK 1,000), the partner also resolve that forty-two million five hundred and ninety-nine thousand Swedish Crowns (SEK 42,599,000) shall be paid up by a contribution in cash as a premium.

Subscription and payment

The one (1) newly issued unit is then subscribed by AstraZeneca AB here represented by Mr. Laurent FISCH, prenamed by virtue of a proxy.

The unit thus subscribed is fully paid up by contribution in cash of an aggregate amount of one thousand Swedish Crowns (SEK 1,000). The premium is fully paid up by contribution in cash of an aggregate amount of forty-two million five hundred and ninety-nine thousand Swedish Crowns (SEK 42,599,000).

The proof of the contribution in cash has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it, by a blocking certificate.

Second resolution

As a result of the forgoing resolution, the partners resolve to amend Article 6 of the Articles of Incorporation which shall henceforth read as follows:

" **Art. 6. Capital.** The capital of the Partnership is set at one hundred and twenty one thousand Swedish Crowns (SEK 121,000) represented by one hundred and twenty-one (121) units with a nominal value of one thousand (1,000) Swedish Crowns each.

The capital of the Partnership may be increased or reduced by a unanimous resolution of the partner's meeting."

Estimate of costs

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this extraordinary general meeting is estimated at approximately EUR 30,000.-.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French translation:

L'an deux mille huit, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

ONT COMPARU:

1) AstraZeneca AB, société à responsabilité limitée de droit suédois, établie et ayant son siège social à SE- 151 85 Södertälje (Suède) (Registre de commerce n ° SE-556011-7482),

dûment représentée par Monsieur Laurent FISCH, juriste, demeurant à L-2016 Luxembourg, 8, rue Sainte Zithe, en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivrée à Södertälje, le 24 juin 2008.

2) AstraZeneca Pharmaceuticals AB, société à responsabilité limitée de droit suédois, établie et ayant son siège social à SE- 151 85 Södertälje (Suède) (Registre de commerce n ° SE-556023-0657),

dûment représentée par Monsieur Laurent FISCH, juriste, demeurant à L-2016 Luxembourg, 8, rue Sainte Zithe, en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivrée à Södertälje, le 24 juin 2008.

Les procurations signées "ne varietur" par le comparant et le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, agissant en leur qualité d'associés de AstraZeneca PHARMA SNC, une société en nom collectif, ayant son siège social à Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 132395 (ci-après la "Société"), constituée sous la loi du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte du notaire soussigné, en date du 21 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations 347 du 10 mars 2007, qui a été modifié en dernier lieu en date du 28 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 1973 du 13 septembre 2007, ont requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société par un apport en numéraire par AstraZeneca AB de mille Couronnes Suédoises (SEK 1,000) pour l'amener de son montant actuel de cent vingt mille Couronnes Suédoises (SEK 120.000) représenté par cent vingt (120) parts sociales d'une valeur nominale de mille Couronnes Suédoises (SEK 1.000) chacune, à un montant de cent vingt-et-un mille Couronnes Suédoises (SEK 121.000) par émission d'une (1) part sociale d'une valeur nominale de mille Couronnes Suédoises (SEK 1.000).

Les associés décident en plus que la part sociale nouvellement émise, sera libérée par un apport en numéraire pour un montant global de mille Couronnes Suédoises (SEK 1.000). Au-delà du montant de mille Couronnes Suédoises (SEK 1.000), les associés décident que quarante-deux millions cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille Couronnes Suédoises (SEK 42,599,000) seront payées par un apport en numéraire comme prime d'émission ("premium").

Souscription et libération

La part sociale nouvellement émise est ensuite souscrite par AstraZeneca AB, ici représentée par Monsieur Laurent FISCH, en vertu d'une procuration.

La part sociale ainsi souscrite est entièrement libérée par l'apport en numéraire d'un montant global de mille Couronnes Suédoises (SEK 1.000). La prime d'émission est entièrement libérée par l'apport en numéraire d'un montant global de quarante-deux millions cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille Couronnes Suédoises (SEK 42,599,000)

La preuve du paiement en numéraire a été donnée au notaire soussigné, qui le constate expressément par un certificat de blocage.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, les associés décident de modifier l'article 6 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à cent vingt-et-un mille Couronnes Suédoises (SEK 121.000) représenté par cent vingt-et-une (121) parts sociales d'une valeur nominale de mille (1.000) Couronnes Suédoises (SEK 1.000) chacune.

Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision prise à l'unanimité de l'assemblée générale des associés."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ EUR 30.000.-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. FISCH et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 juillet 2008. Relation: LAC/2008/27109. - Reçu vingt-deux mille six cent vingt-huit euros soixante-seize cents (0,50% = 22.628,76.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008094243/242/124.

(080108076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

**CLS Sweden S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Newburg S.à r.l.)**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 125.150.

In the year two thousand eight, on the twenty-seventh day of June.

Before Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

CLS LUXEMBOURG S.à r.l., having its registered office in L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare, (R.C.S. Luxembourg B 110.163),

here represented by Mrs Sandra CALVARUSO, manager, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 26 June 2008.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of Newburg S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, having its registered office in L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare incorporated by a notarial deed on the 9th of March 2007, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 890 of May 15th, 2007,

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to change the name of the Company into "CLS Sweden S.à r.l."

Second resolution

The sole shareholder decides to amend article 1, first paragraph of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

Art. 1. (first paragraph). The company's name is CLS Sweden S.à r.l.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately NINE HUNDRED EURO (900.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorhergehenden Textes:

Im Jahre zweitausendacht, am siebenundzwanzigsten Juni.

Vor dem Notar Gérard LECUIT, im Amtssitze zu Luxemburg.

Ist erschienen

CLS Luxembourg S.à r.l., mit Sitz in L-1611 Luxemburg, 65, avenue de la Gare (R.C.S. Luxembourg B 110.163), hier vertreten durch Frau Sandra CALVARUSO, Privatbeamtin, wohnhaft beruflich in Luxemburg, auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht, aufgestellt am 26. Juni 2008.

Welche Komparentin, vertreten wie oben erwähnt, erklärt alleinige Gesellschafterin zu sein der Gesellschaft mit beschränkter Haftung Newburg S.à r.l., mit Sitz in L-1611 Luxemburg, 65, avenue de la Gare, die gegründet wurde laut notarieller Urkunde vom 9. März 2007, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations Nummer 890 vom 15. Mai 2007.

Die alleinige Gesellschafterin, vertreten wie oben erwähnt, ersuchte den Notar folgendes zu beurkunden:

- dass die alleinige Gesellschafterin folgende Beschlüsse gefasst hat:

Erster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst den Namen der Gesellschaft in CLS Sweden S.à r.l. abzuändern.

Zweiter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst Artikel 1, Absatz 1 der Satzung wie folgt abzuändern:

Art. 1. (Absatz 1). Die Gesellschaft führt die Bezeichnung CLS Sweden S.à r.l.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparentin, hat die Komparentin mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. CALVARUSO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 juillet 2008. LAC/2008/26995. - Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE ABSSCHRIFT zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 22. Juli 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008094238/220/62.

(080108529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

Cemex Global Funding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 138.861.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 juillet 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Jean SECKLER

Le notaire

Référence de publication: 2008094007/231/14.

(080107843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Mahkota S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 127.264.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 17 juillet 2008.

Pour la société

Anja HOLTZ

Notaire

Référence de publication: 2008094006/2724/13.

(080107863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

European Retail Venture II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 134.318.

In the year two thousand and eight, on the twenty-seventh day of June,
before Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg,

there appeared:

Ms Christel di Marco, private employee, with professional address in Luxembourg,

acting in her capacity as special attorney-in-fact of the Board of Directors of European Retail Venture II S.A., a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 19 November 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 63 of 10 January 2008, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B -134.318, and whose articles of incorporation have been amended for the last time following a deed of the undersigned notary, of 17 January 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 653 of 15 March 2008 (the "Company"),

by virtue of the authority granted to her by the resolutions adopted by the Board of Directors of the Company on 23 April 2008, an excerpt of which resolutions, signed *in varietur* by the attorney-in-fact and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Said appearing person, acting in her said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. The subscribed capital of the Company is set at one hundred six thousand euro (EUR 106,000.-) divided into one hundred six thousand (106,000) shares, each of a nominal value of one euro (EUR 1.-) and each fully paid in.

II. Pursuant to article 5 of the Company's articles of association, the authorised capital of the Company has been set at one hundred twenty thousand euro (EUR 120,000.-) to be divided into one hundred twenty thousand (120,000) shares, each with a nominal value of one euro (EUR 1.-) and pursuant to the same article 5, the Board of Directors of the Company has been authorised to increase the issued share capital of the Company, and to amend the articles of association of the Company to reflect such a capital increase.

III. The directors of the Company, by resolution of the Board of Directors adopted on 23 April 2008, and in accordance with the authority granted to them pursuant to article 5 of the Company's articles of association, have decided, subject to the confirmation by any one director of the receipt of the relevant subscription moneys, which confirmation has occurred on 29 May 2008, an increase of the Company's issued share capital by an amount of eight thousand twenty euro (EUR 8,020.-) in order to raise the issued share capital to the amount of one hundred fourteen thousand twenty euro (EUR 114,020.-) by the issuance of eight thousand twenty (8,020) new shares with a par value of one euro (EUR 1.-) having the same rights and privileges as the existing shares.

IV. The directors of the Company, by resolution of the Board of Directors adopted on 23 April 2008, have accepted, subject to the confirmation by any one director of the receipt of the relevant subscription moneys, which confirmation

has occurred on 29 May 2008, and following the cancellation of the preferential subscription rights (if any) of the existing shareholder, the subscription of eight thousand twenty (8,020) new shares, together with a total share premium of three hundred fifty-one thousand one hundred eighty euro (EUR 351,180.-), by AXA Real Estate Investment Managers France S.A., a société anonyme incorporated in accordance with and governed by the laws of the Republic of France with registered office at Coeur Défense Tour B, La Défense 4, 100 Esplanade du Général de Gaulle, 92932 Paris, La Défense Cédex.

V. All these new shares have been entirely subscribed by the aforesaid subscriber and fully paid up, together with the share premium, by a contribution in cash to the Company on 20 May 2008, so that the total amount of three hundred fifty-nine thousand two hundred euro (EUR 359,200.-) representing the aggregate amount of the above mentioned capital increase and comprising the payment of a share premium in an amount of three hundred fifty-one thousand one hundred eighty euro (EUR 351,180.-) has been on 20 May 2008 at the free disposal of the Company, as was evidenced to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for the relevant payments.

VI. As a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital with effect as of 28 May 2008, paragraph one of article 5 of the articles of association is therefore amended and shall read as follows:

" **Art. 5. Capital.** The issued capital of the Company is set at one hundred fourteen thousand twenty euro (EUR 114,020.-) divided into one hundred fourteen thousand twenty (114,020) shares, each of a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up."

Expenses

The expenses, incumbent on the Company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately three thousand five hundred euro (EUR 3,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-sept juin,

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire, de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Madame Christel di Marco, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

agissant en qualité de mandataire spécial du Conseil d'Administration de European Retail Venture II S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, constituée le 19 novembre 2007 suivant acte du notaire soussigné publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 63 du 10 janvier 2008, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-134.318 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 17 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 653 du 15 mars 2008 (la "Société"),

en vertu du pouvoir qui lui a été donné par les résolutions adoptées par le Conseil d'Administration de la Société le 23 avril 2008, une copie desdites résolutions, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I. La Société a un capital souscrit de cent six mille euros (EUR 106.000.-) divisé en cent six mille (106.000) actions, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, ces actions étant entièrement libérées.

II. En vertu de l'article 5 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société a été fixé à cent vingt mille euros (EUR 120.000.-) représenté par cent vingt mille (120.000) actions, ayant chacune une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) et qu'en vertu du même article 5, le Conseil d'Administration de la Société a été autorisé à procéder à des augmentations de capital et à modifier les statuts de la Société de manière à refléter les augmentations de capital ainsi réalisées.

III. Les administrateurs de la Société, par résolutions du Conseil d'Administration adoptées le 23 avril 2008 et en conformité avec les pouvoirs leur conférés en vertu de l'article 5 des statuts de la Société, ont décidé sous réserve de la confirmation par l'un des administrateurs de la réception des fonds de souscription, laquelle confirmation est intervenue le 29 mai 2008, une augmentation du capital social souscrit à concurrence de huit mille vingt euros (EUR 8.020.-) en vue de porter le capital social souscrit à cent quatorze mille vingt euros (EUR 114.020.-) par la création et l'émission de huit mille vingt (8.020) nouvelles actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

IV. Les administrateurs de la Société, par résolutions du Conseil d'Administration adoptées le 23 avril 2008, ont accepté, sous réserve de la confirmation par l'un des administrateurs de la réception des fonds de souscription, laquelle confir-

mation est intervenue le 29 mai 2008, et suite à l'annulation des droits de souscription préférentiels (le cas échéant) des actionnaires existants, la souscription des de huit mille vingt (8.020) nouvelles actions, avec une prime d'émission totale de trois cent cinquante et un mille cent quatre-vingt euros (EUR 351.180,-) par AXA Real Estate Investment Managers France, une société anonyme constituée selon et régie par les lois de la République Française, ayant son siège social au Coeur Défense Tour B, La Défense 4, 100 Esplanade du Général de Gaulle, F-92932 Paris (F), La Défense Cédex.

V. Toutes les nouvelles actions ont été entièrement souscrites par le souscripteur susnommé et libérées intégralement, ensemble avec une prime d'émission, par un apport en numéraire à la Société le 20 mai 2008, de sorte que la somme de trois cent cinquante neuf mille deux cents euros (EUR 359.200,-) représentant le montant total de la susdite augmentation du capital social et incluant le paiement d'une prime d'émission pour un montant de trois cent cinquante et un mille cent quatre vingt euros (EUR 351.180,-) se trouvait le 20 mai 2008 à la libre disposition de la Société, tel que démontré au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de libération.

VI. Suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit avec effet au 28 mai 2008, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital.** Le capital émis de la Société est de cent quatorze mille vingt euros (EUR 114.020,-) représenté par cent quatorze mille vingt (114.020) actions, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune et étant entièrement libérées."

Frais

Les frais incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille cinq cents euros (EUR 3.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. À la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. di Marco, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 juillet 2008, LAC/2008/27002. Reçu à 0,5%: mille sept cent quatre-vingt-seize euros (EUR 1.796,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008094254/220/127.

(080108666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

European Retail Income Venture II Feeder S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 134.907.

In the year two thousand and eight, on the twenty-seventh day of June,
before Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg,

there appeared:

Ms Christel di Marco, private employee, with professional address in Luxembourg,

acting in her capacity as a special proxyholder of European Retail Income Venture II Feeder S.C.A., a société en commandite par actions governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 6 December 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 224 of 28 January 2008, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-134.907 and whose articles of incorporation have been amended for the last time following a deed of the undersigned notary on 17 January 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 658 of 17 March 2008 (the "Company"),

by virtue of the authority conferred on her by resolutions adopted by the Board of Directors of European Retail Venture II S.A., a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-134.318, acting as general partner of the Company (the "General Partner"), on 23 April 2008, an excerpt of which resolutions, signed ne varietur by the attorney-in-fact and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Said appearing person, acting in her said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. The subscribed capital of the Company is set at eighty-eight thousand four hundred forty one euro (EUR 88,441.-), represented by one (1) class A share and eighty-eight thousand four hundred forty (88,440) class B shares each of a nominal value of one euro (EUR 1.-) and each fully paid in.

II. Pursuant to article 6 of the Company's articles of association, the authorised capital of the Company has been set at twenty-three million and one euro (EUR 23,000,001.-) to be used in order to issue new shares or to increase the nominal value of the shares and pursuant to the same article 6, the General Partner of the Company has been authorised to increase the issued share capital of the Company, and to amend the articles of association of the Company to reflect such a capital increase.

III. The directors of the General Partner, by resolution of the Board of Directors of the General Partner of the Company adopted on 23 April 2008, and in accordance with the authority granted to them pursuant to article 6 of the Company's articles of association, have decided, subject to the confirmation by any one director of the General Partner of the receipt of the relevant subscription moneys, which confirmation has occurred on 29 May 2008, an increase of the Company's issued share capital by an amount of twenty nine thousand six hundred forty one euro (EUR 29,641.-) in order to raise the issued share capital to the amount of one hundred eighteen thousand eighty two euro (EUR 118,082.-) by the issuance of twenty nine thousand six hundred forty one (29,641) new Class B shares with a par value of one euro (EUR 1.-) having the same rights and privileges as the existing Class B shares.

IV. The directors of the General Partner, by resolution of the Board of Directors of the General Partner of the Company adopted on 23 April 2008, have accepted, subject to the confirmation by any one director of the General Partner of the receipt of the relevant subscription moneys, which confirmation has occurred on 29 May 2008, and following the cancellation of the preferential subscription rights (if any) of the Class A and Class B shareholders,

the subscription of the twenty nine thousand six hundred forty one (29,641) new Class B shares, as follows:

OP Life Assurance Company Limited, a limited company governed by the laws of Finland, having its registered office at Teollisuuskatula A, PO Box 308 00101, Helsinki, Finland: 19,331 Class B Shares;

OP Bank Group Pension Fund, a pension fund governed by the laws of Finland, having its registered office at Teollisuuskatula A, PO Box 308 00101, Helsinki, Finland: 5,155 Class B Shares;

OP Bank Group Pension Foundation, a foundation governed by the laws of Finland, having its registered office at Teollisuuskatula A, PO Box 308 00101, Helsinki, Finland: 3,222 Class B Shares;

OP Bank Group Mutual Insurance Company, a limited company governed by the laws of Finland, having its registered office at Teollisuuskatula A, PO Box 308 00101, Helsinki, Finland: 1,933 Class B Shares;

V. All these new Class B shares have been entirely subscribed by the aforesaid subscribers and fully paid up by contribution in cash to the Company on 19 May 2008, so that the total amount of twenty nine thousand six hundred forty one euro (EUR 29,641.-) representing the aggregate amount of the above mentioned capital increase has been on 19 May 2008 at the free disposal of the Company, as was evidenced to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for the relevant payments.

VI. As a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital with effect as 28 May 2008, paragraph one of article 5 of the articles of association is therefore amended and shall read as follows:

"5.1. The subscribed capital is fixed at EUR 118,082.- (one hundred eighteen thousand eighty two Euro), represented by 1 (one) share of Unlimited Shareholder ("actions de commandité", herein defined as "Class A Share") and 118,081 (one hundred eighteen thousand eighty one) shares of Limited Shareholder ("actions de commanditaire", herein defined as "Class B Shares"; together, with the Class A Shares, herein as the "Shares"), with a par value of EUR 1.- (one Euro) each. The holders of Shares are hereafter referred to as the "Shareholders"."

Expenses

The expenses, incumbent on the Company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-sept juin,

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire, de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Madame Christel di Marco, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

agissant en qualité de mandataire spécial de European Retail Income Venture II Feeder S.C.A., une société en commandite par actions régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, constituée le 6 décembre 2007 suivant acte du notaire soussigné publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 224 du 28 janvier 2008, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-134.907 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 17 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 658 du 17 mars 2008 (la "Société"),

en vertu du pouvoir qui lui a été donné par les résolutions adoptées par le Conseil d'Administration de European Retail Venture II S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-134.318 en qualité d'associé commandité gérant de la Société ("Associé Commandité") le 23 avril 2008, un extrait desdites résolutions, après avoir été signé et varié par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I. La Société a un capital souscrit de quatre vingt huit mille quatre cent quarante et un euros (EUR 88.441,-) divisé en une (1) action de Catégorie A et quatre vingt huit mille quatre cent quarante (88.440) actions de catégorie B, les actions ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, ces actions étant entièrement libérées.

II. En vertu de l'article 6 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société a été fixé à vingt-trois millions et un euros (EUR 23.000.001,-) pouvant être utilisé pour émettre de nouvelles actions ou pour augmenter la valeur nominale des actions et qu'en vertu du même article 6, l'Associé Commandité de la Société a été autorisé à procéder à des augmentations de capital et à modifier les statuts de la Société de manière à refléter les augmentations de capital ainsi réalisées.

III. Les administrateurs de l'Associé Commandité, par résolutions du Conseil d'Administration de l'Associé Commandité de la Société adoptées le 23 avril 2008 et en conformité avec les pouvoirs leur conférés en vertu de l'article 6 des statuts de la Société, ont décidé sous réserve de la confirmation par l'un des administrateurs de l'Associé Commandité de la réception des fonds de souscription, laquelle confirmation est intervenue le 29 mai 2008, une augmentation du capital social souscrit à concurrence de vingt neuf mille six cent quarante et un euros (EUR 29.641,-) en vue de porter le capital social souscrit à cent dix huit mille quatre vingt deux euros (EUR 118.082,-) par la création et l'émission de vingt neuf mille six cent quarante et une (29.641) nouvelles actions de catégorie B d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions de Catégorie B existantes.

IV. Les administrateurs de l'Associé Commandité, par résolutions du Conseil d'Administration de l'Associé Commandité de la Société adoptées le 23 avril 2008, ont accepté, sous réserve de la confirmation par l'un des administrateurs de l'Associé Commandité de la réception des fonds de souscription, laquelle confirmation est intervenue le 29 mai 2008, et suite à l'annulation des droits de souscription préférentiels (le cas échéant) des actionnaires de Catégorie A et de Catégorie B, la souscription des vingt neuf mille six cent quarante et une (29.641) nouvelles actions de Catégorie B comme suit:

OP Life Assurance Company Limited, une société de droit finlandais ayant son siège social au Teollisuuskatula A, PO Box 308 00101, Helsinki, Finlande: 19.331 Actions de Catégorie B;

OP Bank Group Pension Fund, un fonds de pension de droit finlandais ayant son siège social au Teollisuuskatula A, PO Box 308 00101, Helsinki, Finlande: 5.155 Actions de Catégorie B;

OP Bank Group Pension Foundation, une fondation de droit finlandais ayant son siège social au Teollisuuskatula A, PO Box 308 00101, Helsinki, Finlande: 3.222 Actions de Catégorie B;

OP Bank Group Mutual Insurance Company, une société de droit finlandais ayant son siège social au Teollisuuskatula A, PO Box 308 00101, Helsinki, Finlande: 1.933 Actions de Catégorie B.

V. Toutes les nouvelles actions de Catégorie B ont été entièrement souscrites par les souscripteurs susnommés et libérées intégralement le 19 mai 2008 de sorte que la somme de vingt neuf mille six cent quarante et un euros (EUR 29.641,-) représentant le montant total de la susdite augmentation du capital social se trouvait le 19 mai 2008 à la libre disposition de la Société, tel que démontré au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de libération.

VI. Suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit avec effet au 28 mai 2008, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

"5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 118.082,- (cent dix huit mille quatre vingt deux euros) représenté par 1 (une) action d'Actionnaire Commandité (ci-après "Action de Classe A") et par 118.081 (cent dix huit mille quatre vingt une) actions d'Actionnaire Commanditaire (ci-après "Actions de Classe B", ensemble avec les Actions de Classe A, repris ci-après comme les "Actions"), d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune. Les détenteurs d'Actions sont repris ci-après comme les "Actionnaires".

Frais

Les frais incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. À la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. di Marco, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 juillet 2008, LAC/2008/27001. — Reçu à 0,5%: cent quarante-huit euros vingt-et-un cents (EUR 148,21).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008094255/220/153.

(080108680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

Acky International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 37, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 68.659.

L'an deux mille huit, le deux juillet.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ACKY INTERNATIONAL S.A.", avec siège social à L-2163 Luxembourg, 37, avenue Monterey, constituée suivant acte notarié en date du 19 février 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 359 du 20 mai 1999.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jacques THORN, hôtelier, demeurant à L-2163 Luxembourg, 37, avenue Monterey.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Arlette SIEBENALER, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Anne Françoise KOHN, épouse Jacques THORN, hôtelière, demeurant à L-2163 Luxembourg, 37, avenue Monterey,

Le bureau étant ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Décision de mise en liquidation de la société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3.- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée aux présentes.

Resteront pareillement annexées les procurations des actionnaires représentés.

III.- Que l'intégralité du capital social étant représenté à la présente Assemblée Générale Extraordinaire et que les actionnaires présents ou représentés reconnaissant avoir été dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée Générale Extraordinaire, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. -Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur

BURCO S.A., avec siège social à L-3944 Mondercange, 25, Cité Jacques Steichen, RCS Luxembourg B 25892.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. THORN, A. SIEBENALER, F. KOHN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 juillet 2008, Relation: LAC/2008/27786. — Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008094249/242/58.

(080108220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

Millicom International Cellular S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 40.630.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Pour la société

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2008093997/206/13.

(080107705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Cape Vidal, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 133.954.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Emile SCHLESSER

Notaire

Référence de publication: 2008093995/227/12.

(080107839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

ML SSG Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 77.491.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Pour la société

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2008093996/206/13.

(080107749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Tout Gerer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 140.246.

— STATUTS

L'an deux mille huit, le neuf juillet.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Monsieur Ludovic Bernard Geoffroy CHEVAL, ingénieur, né à Paris le 15 juin 1973, demeurant 32, avenue de l'Arche, boîte 49, F-92400 Courbevoie,

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} : Dénomination, siège social, objet, durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de "TOUT GERER S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition de participations, d'intérêts et de parts sociales sous toutes les formes, que ce soit au Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que la gestion de ces participations, intérêts et parts sociales.

La Société pourra notamment acquérir par voie de souscription, d'achat, d'échange ou autrement toutes valeurs, actions ou autres instruments de participation, et plus généralement tous titres ou instruments financiers émis par toutes entités publiques ou privées généralement quelconques.

La société pourra acquérir, faire développer ou revendre tous biens immobiliers, soit en bloc soit à la découpe, que ce soit au Luxembourg ou à l'étranger.

La société pourra faire toute prestation de services et/ou financières relatives à des investissements directs ou indirects dans des biens mobiliers ou immobiliers.

La Société pourra emprunter sous toutes les formes, excepté par voie d'offre publique.

La Société pourra prêter des fonds à ses filiales et sociétés affiliées. Elle pourra également donner des garanties et accorder des cautions en faveur de tiers aux fins de garantir ses obligations propres ou celles de ses filiales et sociétés affiliées.

La Société pourra également nantir, transférer, grever ou autrement créer des cautions sur tout ou partie de ses avoirs.

Elle pourra de manière générale prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle estimera utiles à l'accomplissement et au développement de ses objets sociaux.

Titre II: Capital, actions

Art. 5. Le capital social est fixé à QUATRE VINGT MILLE EUROS (80.000.- EUR) représenté par DIX MILLE (10.000) actions d'une valeur nominale de HUIT EUROS (8.- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III: Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire.

Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV: Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V: Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mardi du mois de mai à 15.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI: Année sociale, répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII: Dissolution, liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII: Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2009.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant prénommé déclare souscrire les DIX MILLE (10.000) actions.

Il déclare également que toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de QUATRE VINGT MILLE EUROS (80.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

92768

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ MILLE NEUF CENTS EUROS (1.900.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire unique de la société a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à UN et celui des commissaires à UN.

2. Est nommé administrateur et administrateur-délégué:

Monsieur Ludovic Bernard Geoffroy CHEVAL, prénommé.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

PARTNERS SERVICES S.A., ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, R.C.S Luxembourg B 89.823.

4. Le mandat de l'administrateur, de l'administrateur délégué et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2014.

5. Le siège social de la société est fixé à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Cheval, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 juillet 2008. LAC/2008/28718. - Reçu à 0,50%: quatre cents euros (€ 400.-).

Le Receveur (signé): Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008094268/220/185.

(080107993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

Severn Trent European Placement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 140.270.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the seventh day of the month of July.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

"Severn Trent Luxembourg Overseas Holdings S.A.", a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, registered with the registry of trade and companies of Luxembourg under number B 129.111,

represented by Maître Antoine DAUREL, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 4 July 2008, such proxy, being initialed "ne varietur" by the prenamed proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed and will be registered with it.

The appearing party has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a société anonyme under the name of Severn Trent European Placement S.A. which is hereby established as follows:

Art. 1. Form and Name. There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter a company in the form of a société anonyme under the name of "Severn Trent European Placement S.A." (the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), and the present articles of incorporation (the "Articles").

The Company may have one shareholder (the "Sole Shareholder") or several shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Strassen, Grand Duchy of Luxembourg ("Luxembourg"). It may be transferred within Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the

"Board") or, in the case of a sole director (the "Sole Director") by a decision of the Sole Director. All references herein to the Board shall be deemed to be references to the Sole Director in case there is only a Sole Director.

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in Article 21. below.

Art. 4. Corporate objects. The corporate objects of the Company are to borrow in any form and to issue notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in one or several tranches. The Company may grant loans (whether subordinated or unsubordinated) or other forms of financing to any company. It may also lend funds (including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities) to its subsidiaries, parent and affiliated companies.

The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its affiliated companies or any other company (inclusive upstream and cross-stream). The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects provided the Company will not enter into operations or transactions that would result in it being engaged in an activity that would be subject to license requirements or that would be a regulated activity of the financial sector.

Art. 5. Share capital. The subscribed share capital is set at twenty-five thousand pound sterling (GBP 25,000.-) consisting of twenty-five thousand (25,000) ordinary shares in registered form with a par value of one pound sterling (GBP 1.-) each.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

Art. 6. Shares. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

A register of the shareholder(s) of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholders. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

Art. 7. Transfer of shares. The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 8. Meetings of the shareholders of the Company. In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the "General Meeting") shall represent the entire body of shareholders of the Company.

In the case of a sole shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, as long as the Company has only one shareholder decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be deemed to be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the thirtieth day of the month of September of each year at 11 am. If such day is not a day where banks are generally open for business in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the day preceding such business day.

The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate. Participation in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 9. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices. The notice periods and quorum provided for by the Law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by the Law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether by letter, by telefax or e-mail received in circumstances allowing to confirm the identity of the sender.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletin) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (1) the name, first name, address and the signature of the relevant shareholder, (2) the indication of the shares for which the shareholder will exercise such right, (3) the agenda as set forth in the convening notice and (4) the votes (approval, refusal, abstention) expressed on each point of the agenda. The original voting bulletins must be received by the Company before the relevant General Meeting.

Art. 10. Management. For so long as the Company has a Sole Shareholder or where the Law so allows, the Company may be managed by a sole director (the "Sole Director") or by a Board of two (2) directors who do(es) not need to be (a) shareholder(s) of the Company. Where the Law so requires, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the Company. The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a director of the Company (the "Legal Entity"), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of the Law.

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

Art. 11. Meetings of the Board. The Board shall appoint a chairman (the "Chairman") among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting, by simple majority.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether by letter, telefax, or e-mail received in circumstances allowing to confirm the identity of the sender of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether by letter, telefax or e-mail received in circumstances allowing to confirm the identity of the sender another director as his or her proxy.

For any meeting of the Board, each member of the Board may designate another member of the Board to represent him and vote in his name and place, provided that a given member of the Board may not represent more than one of his colleagues, and that always at least two members are either present in person or assist at such meeting by way of any means of communication complying with the requirements set forth in the next paragraph.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate; participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can only deliberate and act validly if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

The Board may also in all circumstances and at any time with unanimous consent pass resolutions by circular means and written resolutions signed by all members of the Board will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of the same resolution and may be evidenced by letter, telefax or e-mail received in circumstances allowing to confirm the identity of the sender.

This Article 11 does not apply in case the Company is managed by a Sole Director.

Art. 12. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Director. The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman of such meeting or the secretary, and the resolutions passed by the Sole Director are recorded in a decision register held at the Company's registered office.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, the secretary or any two members of the Board, or the Sole Director.

Art. 13. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 14. Delegation of powers. The Board may appoint any person as délégué à la gestion journalière, who can but must not be a shareholder or a member of the Board, and who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

Art. 15. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by (i) the joint signatures of any two members of the Board or (ii) in the case of a Sole Director, the signature of the Sole Director or (iii) the single signature of any person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

Art. 16. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm where the ultimate parent of such other company or firm is Severn Trent Plc (a "ST Group Member").

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any ST Group Member with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have a personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following General Meeting.

If the Company has a Sole Director, the transactions entered into between the Company and the Sole Director and in which the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company shall be recorded in the decision register.

The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company and which are entered into on arm's length terms.

Art. 17. Statutory Auditor. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaire(s) aux comptes). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

Art. 18. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the 1 April and shall terminate on the 31 March of the following year.

Art. 19. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated in article 5 above or as increased or reduced from time to time.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of.

The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

Art. 20. Dissolution and liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in Article 21. below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons

or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 21. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Law.

Art. 22. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitory provisions

The first business year begins on the date of incorporation and ends on 31 March 2009.

The first annual General Meeting will be held in 2009.

Subscription

The Articles of the Company having thus been established, the party appearing hereby declares to subscribe to twenty-five thousand (25,000) shares representing the total share capital of the Company and entirely paid-up.

Evidence of the payment of the subscription price of twenty-five thousand pound sterling (GBP 25,000.-) has been shown to the undersigned notary.

Costs

The approximate amount of the costs, expenses, or charges, in whatever form which may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is evaluated to approximately two thousand five hundred euro.

Resolutions of the sole shareholder

The above named sole shareholder, representing the whole of the subscribed share capital has thereupon passed the following resolutions:

1. the following persons are appointed as directors for a term expiring after the annual general meeting held in 2009:

- Mr. David Chester, Chief Financial Officer, Severn Trent Services, born on 1 December 1951 in Jacksonville, Florida, USA, with professional address at 580 Virginia Drive, suite 300, Fort Washington, PA, 19034, USA;

- Mr. Leonard Frank Graziano, President and Chief Executive Officer, Severn Trent Services, born on 29 October 1945 in Elizabeth, New Jersey, USA, with professional address at 580 Virginia Drive, suite 300, Fort Washington, PA, 19034, USA;

- Mr. Michael James Edward McKeon, Finance Director, Severn Trent Plc, born on 18 October 1956 in Glasgow, United Kingdom, with professional address at 2297 Coventry Road, Birmingham B26 3PU, United Kingdom;

- Ms. Fiona Brown Smith, General Counsel and Company Secretary, Severn Trent Plc, born on 3 January 1959 in Dumfries, United Kingdom, with professional address at 2297 Coventry Road, Birmingham B26 3PU, United Kingdom;

- Mr. Xavier Pauwels, Company Director, born on 21 December 1971 in Brussels, Belgium, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; and

- Mr. Dominique Robyns, Company Director, born on 31 December 1951 in Alost, Belgium, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

2. "Eurofid S.à r.l.", 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, is appointed as statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company for a term expiring after the annual general meeting held in 2009; and

3. the registered office of the Company is established at 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

After reading these minutes the appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le sept juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand Duché de Luxembourg).

A comparu:

"Severn Trent Luxembourg Overseas Holdings S.A.", une société anonyme constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.111, représentée par Maître Antoine DAUREL, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 4 juillet 2008, laquelle procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire prénommé et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La partie comparante a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts d'une société anonyme sous la dénomination de Severn Trent European Placement S.A. qu'elle déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination. Il est formé par la partie comparante et par tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite une société anonyme sous la dénomination de "Severn Trent European Placement S.A." (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi") et les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut avoir un actionnaire unique ("Actionnaire Unique") ou plusieurs actionnaires. La Société ne sera pas dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Strassen, Grand-Duché de Luxembourg ("Luxembourg"). Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le "Conseil") ou, dans le cas d'un administrateur unique ("Administrateur Unique") par une décision de l'Administrateur Unique. Toutes les références dans les présents statuts au Conseil sont censées être des références à l'Administrateur Unique s'il n'existe qu'un Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'Article 21. ci-après.

Art. 4. Objet social. La Société a pour objet social d'emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission de titres de créances, obligations et créances et autres titres représentatifs de dette en une ou plusieurs tranches. La Société peut accorder des prêts (subordonnés ou non subordonnés) ou d'autres formes de financement à toute société. Elle peut également prêter des fonds (y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions de titres représentatifs de dette) à ses filiales, ses sociétés parentes ou affiliées.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses sociétés affiliées ou de toute autre société (y compris verticalement ou horizontalement). La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges ou autrement créer toutes sûretés sur tout ou partie de ses avoirs.

D'une manière générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social, à condition que la Société ne participe pas à des opérations ou des transactions qui auraient pour résultat que la Société soit engagée dans une activité pour laquelle un agrément serait nécessaire ou qui serait considérée comme étant une activité réglementée du secteur financier.

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à vingt-cinq mille Livres Sterling (GBP 25.000.-) représenté par vingt-cinq mille (25.000) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur d'une Livre Sterling (GBP 1.-) chacune.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

Art. 6. Actions. Les actions sont et resteront nominatives.

Un registre de(s) actionnaire(s) de la Société sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par tout actionnaire. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, les montants libérés pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts d'actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre.

Art. 7. Transfert des actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Assemblées des actionnaires de la Société. Dans le cas d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée ("Assemblée Générale") représentera l'ensemble des actionnaires de la Société.

Dans le cas d'un associé unique, l'Associé Unique aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont documentées par voie de procès-verbaux.

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations de cette assemblée, chaque

année le trente septembre à 11 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable précédent.

L'Assemblée Générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le Conseil constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées des actionnaires de la Société pourront se tenir au lieu et à l'heure spécifiés dans les avis de convocation de l'assemblée.

Tout actionnaire peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'entendre et parler avec les autres participants, (iii) l'assemblée est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une assemblée par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle assemblée.

Art. 9. Délais de convocation, quorum, procurations et avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la Loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite des Assemblées Générales, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les présents Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement par la Loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire pourra agir à toute Assemblée Générale en désignant un mandataire par écrit, soit par lettre, par télécopie ou email reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur.

Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à une Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur des résolutions soumises à l'Assemblée Générale à condition que les bulletins de vote écrits incluent (1) les nom, prénom, adresse et signature des actionnaires concernés, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exercera son droit, (3) l'ordre du jour tel qu'indiqué dans l'avis de convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) exprimées pour chaque point de l'ordre du jour. Les bulletins de vote originaux devront être reçus par la Société avant la tenue de l'Assemblée Générale en question.

Art. 10. Administration. Aussi longtemps que la Société a un Actionnaire Unique ou lorsque la Loi le permet, la Société peut être administrée par un administrateur unique ("Administrateur Unique") ou par un Conseil de deux (2) administrateurs qui n'a(ont) pas besoin d'être un(des) associé(s) de la Société. Lorsque la Loi l'exige, la Société sera administrée par un Conseil composé d'au moins trois (3) administrateurs qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Le(s) administrateur(s) sera/seront élu(s) pour un terme ne pouvant excéder six ans et seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la "Personne Morale"), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale en tant qu'Administrateur Unique ou en tant que membre du Conseil conformément à l'article 51bis de la Loi.

Le(s) administrateur(s) sera/seront élu(s) par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 11. Réunions du Conseil. Le Conseil doit nommer un président (le "Président") parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil et des décisions de l'Assemblée Générale ou des résolutions prises par l'Associé Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil et toute Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil (le cas échéant) nommeront un autre président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple.

Le Conseil se réunira sur convocation du Président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les administrateurs avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés lors de l'assemblée et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et avoir pleine connaissance de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque membre du Conseil donné par écrit soit par lettre, télécopie ou email reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur.

Une convocation spéciale ne sera pas requise pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un échancier préalablement adopté par une résolution du Conseil.

Tout membre du Conseil peut se faire représenter à toute réunion du Conseil en désignant par écrit soit par lettre, télécopie ou email reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur, un autre administrateur comme son mandataire.

Chaque membre du Conseil peut, à toute réunion du Conseil, désigner un autre membre du Conseil pour le représenter et voter en son nom et à sa place à condition qu'un membre donné du Conseil ne puisse pas représenter plus d'un de ses collègues et qu'au moins deux membres du Conseil soient toujours physiquement présents ou assistent à cette réunion du Conseil par le biais de tout moyen de communication conforme aux exigences du paragraphe qui suit.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les administrateurs peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs de la Société est présente ou représentée à une réunion du Conseil. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette assemblée. Dans le cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Le Conseil peut également en toutes circonstances et à tout moment, à l'unanimité, passer des résolutions par voie circulaire et les résolutions écrites signées par tous les membres du Conseil seront aussi valables et effectives que si elles avaient été prises lors d'une réunion régulièrement convoquée et tenue.

Ces signatures peuvent apparaître sur un seul document ou plusieurs copies de la même résolution et seront établies par lettre, télécopie, ou email reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur.

Le présent Article 11 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 12 . Procès-verbaux des réunions du Conseil ou des résolutions de l'Administrateur Unique

Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil doivent être signés par le Président de la réunion en question ou le secrétaire, et les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans un registre tenu au siège social de la Société.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, le secrétaire ou deux membres du Conseil, ou l'Administrateur Unique.

Art. 13. Pouvoirs du Conseil. Le Conseil a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil.

Art. 14. Délégation de pouvoirs. Le Conseil peut nommer toute personne aux fonctions de délégué à la gestion journalière, lequel pourra mais ne devra pas être actionnaire ou membre du Conseil, et qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et les affaires de la Société.

Art. 15. Signatures autorisées. La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux membres du Conseil, ou (ii) dans le cas d'un Administrateur Unique, la signature de l'Administrateur Unique ou (iii) par la signature individuelle de toute personne à laquelle de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil ou l'Administrateur Unique, mais uniquement dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 16. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou est administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité où l'ultime société mère de cette autre société ou entité est Severn Trent Plc (un "Membre du Groupe ST").

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'un Membre du Groupe ST avec lequel la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire, et un rapport devra être fait sur cette affaire et cet intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale.

Si la Société a un Administrateur Unique, les transactions conclues entre la Société et l'Administrateur Unique et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à l'intérêt de la Société doivent être inscrites dans le registre des décisions.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

Art. 17. Commissaire aux comptes. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période n'excédant pas six ans et sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 18. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} avril de chaque année et se terminera le 31 mars de l'année suivante.

Art. 19. Affectation des bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit ponctuellement, conformément à l'article 5 ci-dessus.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil et devront être payés aux lieu et place choisis par le Conseil. Le Conseil peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Art. 20. Dissolution et liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des présents Statuts, tel que prescrit à l'Article 21. ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 21. Modifications statutaires. Les présents Statuts pourront être modifiés de tout temps par l'Assemblée Générale extraordinaire dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi.

Art. 22. Droit applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront réglées en application de la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et se terminera le 31 mars 2009.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2009.

Souscription

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant déclare qu'il a souscrit et entièrement libéré les vingt-cinq mille (25.000) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Preuve du paiement du prix de souscription de vingt-cinq mille Livres Sterling (GBP 25.000.-) a été fournie au notaire instrumentant.

Dépenses

Le montant des frais, dépenses, ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de deux mille cinq cents euros.

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique ci-dessus prénommé, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. les personnes suivantes sont nommées en tant qu'administrateurs pour une durée expirant à la fin de l'Assemblée Générale annuelle tenue en 2009:

- Monsieur David Chester, Chief Financial Officer, Severn Trent Services, né le 1^{er} décembre 1951 à Jacksonville, Floride, USA, avec adresse professionnelle à 580 Virginia Drive, suite 300, Fort Washington, PA, 19034, USA;

- Monsieur Leonard Frank Graziano, Président et Chief Executive Officer, Severn Trent Services, né le 29 octobre 1945 à Elizabeth, New Jersey, USA, avec adresse professionnelle à 580 Virginia Drive, suite 300, Fort Washington, PA, 19034, USA;

- Monsieur Michael James Edward McKeon, Directeur Financier, Severn Trent Plc, né le 18 octobre 1956 à Glasgow, Royaume Uni, avec adresse professionnelle à 2297 Coventry Road, Birmingham B26 3PU, Royaume Uni;

- Madame Fiona Brown Smith, Conseillère Générale et Company Secretary, Severn Trent Plc, née le 3 janvier 1959 à Dumfries, Royaume Uni, avec adresse professionnelle à 2297 Coventry Road, Birmingham B26 3PU, Royaume Uni;

- Monsieur Xavier Pauwels, Administrateur de Sociétés, né le 21 décembre 1971 à Bruxelles, Belgique, avec adresse professionnelle à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; et

- Monsieur Dominique Robyns, Administrateur de Sociétés, né le 31 décembre 1951 à Alost, Belgique, avec adresse professionnelle à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

2. "Eurofid S.à r.l.", 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, est nommée commissaire aux comptes de la Société pour une durée expirant à la fin de l'assemblée générale annuelle tenue en 2009; et

3. le siège social de la Société est fixé au 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. DAUREL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 juillet 2008. Relation: EAC/2008/9371. — Reçu cent cinquante-sept Euros dix Cents (31.420,85.- à 5 % = 157,10.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, sur base d'un mandat oral.

Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008094305/239/492.

(080108445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

Sinequanon Real Estate Services S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 124.322.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 15 juillet 2008.

Paul BETTINGEN

Notaire

Référence de publication: 2008094004/202/12.

(080107254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Sinequanon Real Estate Services S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 124.322.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 juillet 2008.

Paul BETTINGEN

Notaire

Référence de publication: 2008094003/202/12.

(080107251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Compagnie du Baou S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 68.667.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Emile SCHLESSER

Notaire

Référence de publication: 2008093993/227/12.

(080107885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Holteide Investissement S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 68.676.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Emile SCHLESSER

Notaire

Référence de publication: 2008093994/227/12.

(080107875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Meriva S. à .r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 118.643.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Paul FRIEDERS

Notaire

Référence de publication: 2008094005/212/12.

(080107227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Scaridon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 140.276.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on twenty-seventh day of June.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Parlay Finance Company S.A., a limited liability company (Société Anonyme), with registered office at L - 2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, registered with the Registrar of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 61.785, here represented by Mr. Sébastien PECHEUX, private employee, residing professionally in L - 2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, Grand-duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has drawn up the following Articles of Incorporation of a limited liability company:

Title I. Object, Duration, Name, Registered Office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares and all those who may become partners in future, a Company with limited liability which shall be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in any form whatsoever in Luxembourg and in foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange, or otherwise of stock, bonds, debentures, notes or other securities of any kind, as well as the administration, management, control and development of those participating interests. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures within the limit of law. It may lend funds including the proceeds of such borrowings and issues to its subsidiaries, affiliated companies, companies of the same group or to any other company or entity it has a direct or indirect financial or other interest in. It may also give guarantees or other securities in favour of, or grant any financial or other assistance to, its subsidiaries, affiliated companies, companies of the same group or to any company or entity it has a direct or indirect financial or other interest in.

In general fashion it may grant assistance to subsidiaries, affiliated companies, companies of the same group or to any other company or entity it has a direct or indirect financial or other interest in, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 4. The Company is incorporated under the name of "Scaridon S.à r.l."

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

Title II. Share Capital, Shares

Art. 6. The Company's capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (€ 12.500,-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euros (€ 25,-) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The capital may be changed at any time by agreement of a majority of partners representing three quarters of the capital at least.

The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing partner, in proportion to their part in the capital represented by their shares.

Art. 8. Each share gives rights to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 9. The Company will recognise only one holder per share. The joint holders have to appoint a sole representative towards the Company.

Art. 10. Shares can be freely transferred by the sole participant, as long as there is only one participant.

In case there is more than one participant, the Company's shares are freely transferable between partners. Inter vivo, they may only be disposed of the new partners following the passing of a resolution of the partners in general meeting, with a majority amounting to three quarters of the share capital according to the conditions foreseen in article 11. Mortis causa the same approval is required to transfer shares to new partners. This approval however is not required in case the parts are transferred either to ascendants, descendants or the surviving spouse.

Art. 11. The partner who wants to transfer all or part of his shares must inform the other partners by registered mail and indicate the number of parts which transfer is demanded, the names, first names, professions and residences of the proposed transferees.

Thereupon the other partners have a right of pre-emption for the redemption of the Shares which transfer was proposed. This right is exercised in proportion to the number of shares in possession of each partner. By not exercising, totally or partly, his right of pre-emption, a partner increases the other partner's rights.

Shares may never be divided: if the number of shares to transfer is not exactly proportional to the number of shares for which the right of pre-emption is exercised, the surplus is, in the absence of agreements, allocated by drawings. The partner who plans on exercising his right of pre-emption, must inform the other partners by registered mail in the two months following the letter informing him of the request for transfer, failing which he shall lose his right of pre-emption.

For the exercise of the right originating from the increase, partners will be entitled to an additional month starting at the expire of the two-months term granted to the partners for making public their intention about the exercise of their right of pre-emption.

The price payable for acquiring these shares shall be determined by mutual consent between assignor and assignee(s), failing agreement by a qualified accountant designated by mutual consent between assignor and assignee(s), in case of disagreement by an independent expert named at the request of the prosecuting part by the tribunal of commerce which has jurisdiction over the registered office of the Company.

The expert will report about the determination of the price during the month following his nomination. He will have access to all books and other documents of the Company which he shall deem essential to the execution of his mission

Art. 12. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the partners will not bring the Company to an end.

Art. 13. Neither creditors nor heirs may for any reason seal assets or documents of the Company.

Title III. Management

Art. 14. The Company is managed by one or several managers, not necessarily partners. In dealing with third parties, the manager(s) has (have) extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's object. The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of partners which fixes the term of their office. He (they) may be dismissed freely at any time.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the individual signature of any manager.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason, does not bring the winding-up of the Company.

Art. 16. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 17. Each partner may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner has as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

Art. 19. The Company's year begins on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 20. Each year on the thirty-first of December the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used free by the partners.

Title IV. Dissolution, liquidation

Art. 22. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the general meeting of partners which shall determine their powers and their compensation.

Art. 23. For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the partners refer to the existing laws.

Subscription and payment

The shares have been subscribed as follows by:

	shares
Parlay Finance Company S.A. prenamed,	500
Total shares:	500

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (€ 12.500,-) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on 31st December 2008.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,800.-.

General meeting of partners

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entire subscribed capital represented as stated hereabove has passed the following resolutions:

- 1) Proservices Management S.à r.l., having its registered office in L- 2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, R.C.S. Luxembourg B 105263, is appointed manager of the Company for an undetermined period.
- 2) The Company is validly bound by the individual signature of the manager.
- 3) The Company shall have its registered office in L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person represented as stated hereabove, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the attorney in fact of the person appearing, acting in her hereabove stated capacities, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné

A COMPARU:

Parlay Finance Company S.A., une Société Anonyme, avec siège social à L - 2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 61.785, ici représentée par Monsieur Sébastien PECHEUX, employé privé, avec adresse professionnelle à L - 2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, Grand-duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Objet, durée, dénomination, siège

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes entre la comparante et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise sous quelque forme que se soit, dans les sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription, ou tout autre moyen, de même que le transfert par vente, échange ou tout autre moyen d'actions, d'obligations, de certificats de créance, ou de titres de n'importe quel type ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de participations. La société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations ou de certificats de créance dans les limites fixées par la loi.

Elle peut prêter des fonds, comprenant le produit de ces emprunts ou émissions, à ses filiales, sociétés affiliées, sociétés du même groupe ou à toute autre société ou entité dans lesquelles elle a un intérêt financier direct ou indirect, ou un intérêt d'une autre nature ou leur accorder une aide financière ou d'une autre nature.

D'une manière générale, elle peut prêter assistance par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement à toute société filiale, société affiliée, société du même groupe ou à toute autre société ou entité dans laquelle elle a un intérêt financier direct ou indirect, ou un intérêt d'une autre nature, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance, et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de son objet social.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers, que la Société jugera utiles pour l'accomplissement de son objet social.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de "Scaridon S.à r.l.".

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou en tout autre pays.

Titre II. Capital social, parts sociales

Art. 6. Le capital est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500 €) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (25.- €) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représentent leurs parts sociales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles par l'unique associé, aussi longtemps qu'il y a uniquement un seul associé.

S'il y a plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social dans le respect des conditions prévues à l'article 11. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 11. L'associé qui veut céder tout ou partie de ses parts sociales doit en informer les autres associés par lettre recommandée en indiquant le nombre des parts sociales dont la cession est demandée, les noms, prénoms, profession et domicile des cessionnaires proposés.

Les autres associés auront alors un droit de préemption pour le rachat des parts sociales dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre de parts sociales possédées par chacun des associés. Le non-exercice, total ou partie, par un associé de son droit de préemption accroît celui des autres.

En aucun cas, les parts sociales ne pourront être fractionnées: si le nombre des parts sociales à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des parts sociales pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les parts sociales en excédant sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort. L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres associés par lettre recommandée dans les deux mois de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Pour l'exercice de droits procédant de l'accroissement, les associés jouiront d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai de deux mois imparti aux associés pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

Le prix payable pour l'acquisition de ces parts sociales sera déterminé de commun accord entre l'associé cédant et le ou les associé(s) acquéreur(s), et à défaut par un expert-comptable et fiscal désigné de commun accord par l'associé cédant et le ou les associé(s) acquéreur(s), et en cas de désaccord, par un expert indépendant nommé par le tribunal de commerce du ressort du siège social de la société à la requête de la partie la plus diligente.

L'expert rendra son rapport sur la détermination du prix dans le mois qui suit la date de sa nomination. L'expert aura accès à tous les livres et autres documents de la société qu'il jugera indispensables à la bonne exécution de sa mission.

Art. 12. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la société.

Art. 13. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Titre III. Administration

Art. 14. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables.

La société n'est engagée en toutes circonstances, que par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 16. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Art. 19. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Titre IV. Dissolution, Liquidation

Art. 22. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

	parts
Parlay Finance Company S.A. précitée,	500
Total parts sociales:	500

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces à un compte bancaire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500 €) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2008.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution est évalué à EUR 1.800.-.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Proservices Management S.à r.l., avec siège social à L - 2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, R.C.S. Luxembourg B 105263, est nommée gérant pour une durée indéterminée.
- 2) La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.
- 3) La société aura son siège social à L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. PECHEUX et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 juillet 2008. Relation: LAC/2008/27581. — Reçu soixante-deux euros cinquante (0,50% = 62,50.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008094309/242/274.

(080108550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

Luxze S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 139.494.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 juillet 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour Maître Jean SECKLER

Notaire

Par délégation Monique GOERES

Référence de publication: 2008093990/231/15.

(080107349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Meccarillos France, Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R.C.S. Luxembourg B 38.998.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 21 juillet 2008.

Henri BECK
Notaire

Référence de publication: 2008093986/201/12.

(080107646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

BRE/Bielefeld I Hotel S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 114.671.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 23 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1014 du 24 mai 2006.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008093874/6773/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08676. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

SES, Société Anonyme.

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.
R.C.S. Luxembourg B 81.267.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN
Notaire

Référence de publication: 2008093987/7241/11.

(080107540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Bati C, Société en Commandite simple.

Siège social: L-8069 Bertrange, 30, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 37.813.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 juillet 2008.
Jean-Joseph WAGNER
Notaire

Référence de publication: 2008093991/239/12.

(080107888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.
